

Le **Syndicat Interdépartemental De l'Eau Seine Aval** (SIDESA) est un syndicat mixte qui regroupe 64 collectivités compétentes en eau, assainissement et ruissellement sur le territoire des départements de la Seine-Maritime et de l'Eure. La mission du SIDESA est l'information des élus, la coordination des politiques de l'eau, la représentation des collectivités devant les pouvoirs publics et l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Site Internet : www.sidesa.fr

Contexte :

La protection de la ressource vise à assurer aux consommateurs une alimentation en eau potable de qualité pour éviter tous risques sur le plan sanitaire. Elle apparaît aussi comme une solution plus durable et plus économique que la mise en place de mesures curatives destinées à traiter une eau déjà contaminée.

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) apporte un accompagnement financier aux maîtres d'ouvrage dans des démarches visant à maintenir ou à reconquérir la qualité des captages pour l'alimentation en eau potable. L'objectif est de diminuer les pressions polluantes sur les Bassins d'Alimentation de Captages (BAC) de manière pérenne. Dans ce but et avec le soutien financier de l'AESN, les collectivités compétentes en matière d'alimentation en eau potable emploient des animateurs BAC.

Les missions des animateurs des aires ou bassins d'alimentation de captages consistent à animer toute ou partie de la stratégie de protection de la ressource de leur(s) collectivité(s) :

- en accompagnant les agriculteurs présents sur les BAC vers une évolution de leur système d'exploitation afin de réduire les pollutions diffuses - nitrates et pesticides. Cet accompagnement mobilise des outils financiers dont, prioritairement, ceux de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;
- en encourageant les projets d'opérateurs économiques présentant un intérêt pour préserver la ressource en eau ;
- en suscitant l'adhésion et le soutien des élus à la démarche ;
- en assistant leur collectivité sur les projets fonciers visant à protéger la ressource.

Missions :

Par l'appui des animateurs BAC dans leurs missions, la mission du coordonnateur de l'animation BAC est de favoriser :

- l'élaboration de stratégies de protection des ressources en eau, validées et partagées ;
- la réalisation de projets de territoires ;
- la diffusion d'expériences réussies ;
- la mutualisation des connaissances et des compétences ;
- la structuration des collectivités pour protéger activement la ressource ;
- la mise en place d'un CTEC entre collectivités et AESN.

Le coordonnateur est également un relai important auprès des partenaires institutionnels de ces actions de préservation de la ressource (AESN, Conseil départemental de Seine-Maritime, Services de l'Etat, ...).

Les missions se déclinent comme suit :

1. Fonctions de support aux animateurs BAC

- Organiser et animer le réseau d'animateurs BAC 76 ;
- Identifier puis relayer les besoins/difficultés des animateurs BAC et être force de propositions auprès de l'AESN pour répondre à ces besoins ;
- Encourager et faciliter le partage de connaissances, le retour d'expériences, la mutualisation des actions entre animateurs BAC (ex. : une méthode d'animation peut être dupliquée sur plusieurs territoires BAC) ;
- Apporter un appui dans l'élaboration et l'animation des stratégies de protection de la ressource en eau ;
- Accompagner les animateurs dans la sensibilisation de leurs élus aux problématiques rencontrées, afin de garantir un soutien hiérarchique aux actions à mettre en œuvre dans le cadre de la stratégie de protection de la ressource de leur collectivité ;
- Appuyer les animateurs BAC dans l'organisation d'échanges et d'ateliers avec les habitants du territoire pour les associer aux démarches de protection de leurs ressources et favoriser un soutien aux agriculteurs pour les changements consentis à ce titre ;
- Elaborer un programme de formations en fonction des besoins des animateurs BAC et organiser 1 à 2 formations par an ;
- Travailler en collaboration étroite avec les chargés d'opération de l'AESN (protection de la ressource et agriculture) et transmettre les orientations de l'AESN aux animateurs BAC ;
- Assurer une veille de la réglementation et des actions innovantes en matière de protection de la ressource au niveau national, voire européen.

2. Contribuer à l'élaboration d'une interface web à destination des animateurs BAC du 76 et en administrer le contenu. Le contenu sera précisé en fonction des attentes des animateurs BAC, sont notamment envisagés :

- une Foire Aux Questions organisée par problématiques (ex. : techniques d'animation et de concertation, problématiques nitrates, pesticides, industrielles, quantitatives, ...) facilitant la prise de postes des nouveaux animateurs et s'enrichissant des retours des animateurs expérimentés ;
- une plateforme de partage de documents ;
- un agenda actualisé des événements organisés par les animateurs BAC , pour permettre la participation éventuelle d'autres animateurs. L'agenda permettra également de rappeler toutes autres informations pertinentes (ex. : autres animations agricoles, dates limites de dépôts des dossiers de subventions, ...).

3. Fédérer les maîtres d'ouvrages publics compétents en matière de protection de la ressource et adhérents au SIDESA au sein d'un Contrat territorial Eau et Climat (CTEC) avec l'AESN

- Organiser la mise en place du CTEC (2021) ;
- Assurer une collaboration étroite avec le référent AESN du CTEC ;
- Aider les collectivités, en lien avec leur animateur BAC le cas échéant, à l'élaboration de leur stratégie de protection de la ressource (diagnostic territorial / programme d'actions) en vue de l'inscription des actions dans le CTEC.

4. Observatoire de l'animation des BAC du 76 en ligne

- Piloter et animer l'observatoire qualité d'eaux brutes captées départemental des BAC ;
- Organiser les Cotech et COPIL ;
- Assurer le suivi administratif de l'Observatoire : demandes de subventions, réalisation des marchés, suivi des prestataires, bancarisation des données ;
- Collecter, traiter et diffuser les données de l'Observatoire départemental des BAC et le rapport annuel d'activité ;
- Assister une fois par an à une rencontre de la Délégation Interservices de l'Eau Potable (DISE AEP) afin de présenter les résultats de l'observatoire des BAC aux partenaires de la DISE (Agence de l'Eau, Conseil Départemental, ARS, DDTM, DREAL, ...), de remonter les difficultés rencontrées sur le terrain par les animateurs ainsi que les avancées. Cette rencontre sera préparée en amont avec l'AESN.

Missions annexes :

Participation aux groupes de travail techniques sur la protection de la ressource en eau
Participation aux réunions du SIDESA
Rédaction du bilan annuel pour l'AESN

Relations fonctionnelles externes :

Animateurs BAC du territoire 76, AESN, Collectivités territoriales (agents, élus), Conseils Départementaux, Chambres d'Agriculture, Services de l'Etat (ARS, DDTM, DREAL, ...), Agriculteurs, Organismes professionnels agricoles, Organismes de formation, FNCCR, ASTEE, Bureaux d'études, Médias, ...

Profil :

Bac + 2 à + 5 (animation, sociologie)
Permis B exigé
Maîtrise des techniques d'animation de réunions et de groupes
Maîtrise de la gestion de projets et des outils informatiques (Excel, PowerPoint, Outlook)
Sensibilité environnementale
Connaissances en matière de protection de la ressource en eau
Connaissance du milieu agricole indispensable

Savoir être :

Autonomie, initiative, curiosité, capacité d'animation	Capacités rédactionnelles
Goût pour le contact humain, prise de parole en public	Capacité à écouter et à fédérer
Sens de la diplomatie, gestion des conflits	Réactivité et Disponibilité
Capacité d'analyse et de synthèse	Rigueur, sens de l'organisation

Lieu de travail : SIDESA, 28 rue Alfred Kastler - 76130 Mont Saint Aignan

Date prévue de recrutement : Dès que possible

Type de contrat : Contrat à Durée Déterminée (1 an renouvelable)

Temps de travail : 37 heures hebdomadaires ouvrant droit à RTT

Rémunération : Selon formation et expérience + tickets restaurants

Merci d'adresser votre candidature (CV + lettre de motivation) par courrier postal ou électronique à :

Par courrier postal : Monsieur le Président
SIDESA
28 rue Alfred Kastler
76130 Mont Saint Aignan

Par courrier électronique : sidesa@sidesa.fr

Date limite de candidature : 15/09/2020